

## L'accompagnement des relais petite enfance par la Caf 91

La Caf délivre l'agrément aux relais petite enfance (rpe), apporte un soutien financier et un accompagnement dans le déploiement des rpe sur l'ensemble du département.

L'objectif est de garantir la qualité de l'accueil individuel offerte par les Assistants Maternels, gardes à domicile aux familles.

Les animatrices intègrent le réseau rpe de l'Essonne coordonné par la Caf.

Ce réseau favorise la mise en œuvre, la qualité et l'homogénéité du service rendu par les rpe sur le territoire.


Ainsi, le travail en réseau permet :

- des échanges sur les pratiques professionnelles en vue de leur harmonisation,
- un accompagnement des animateurs dans leur posture et leur mission,
- la professionnalisation des animateurs et la mise en place d'actions partenariales à l'échelle départementale (Pmi, Direccte, Fepem, Iperia...),
- la valorisation des actions des rpe en vue d'une éventuelle mutualisation des expériences et le développement de partenariats entre professionnels.

## Relais petite enfance (rpe)

Allée Erik Satie

91310 Longpont-sur-Orge

 06.80.26.11.40

[ramlongpont@mairie-longpont91.fr](mailto:ramlongpont@mairie-longpont91.fr)

[www.mairie-longpont91.fr](http://www.mairie-longpont91.fr)

## RELAIS PETITE ENFANCE

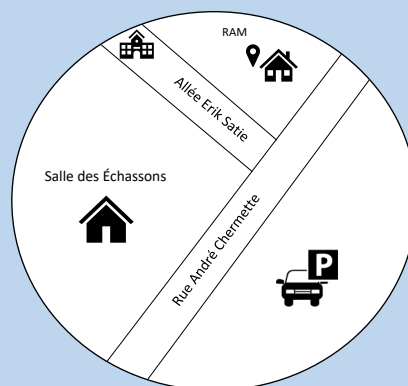
de LONGPONT-SUR-ORGE



Lieu d'information, de rencontre et d'échanges sur l'accueil du jeune enfant à destination :

- des parents-employeurs,
- des Assistants Maternels,
- des gardes à domicile.

### *Relais petite enfance*



# MISSIONS DES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

## Auprès des Assistants Maternels :

### Soutien et information dans l'exercice de leur profession :

- information et accompagnement sur le développement et l'accueil du jeune enfant,
- échanges de pratiques entre professionnels,
- information sur les dispositifs de formation, prise en charge des coûts, modalités de remplacements...

### Soutien et information sur leur statut professionnel :

- les droits et obligations,
- la convention collective,
- le contrat de travail,
- les modalités d'agrément pour les personnes intéressées par la profession,
- les démarches administratives Pôle emploi, droit du travail, retraite...

## Auprès des familles :

- information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant,
- information, accompagnement et orientation sur les démarches liées à l'emploi d'un Assistant Maternel (droits et devoirs, contrat de travail, prestations familiales, formation du salarié...),
- organisation de temps d'information et d'échanges sur le développement et l'éveil du jeune enfant,
- information sur les lieux ressources destinés aux parents (bibliothèques, ludothèques...).

## Auprès des enfants :

Participation à la socialisation et l'éveil des enfants sous la responsabilité et la participation active de son Assistant Maternel.

## Informations pratiques :

L'animateur du rpe vous accueille et vous informe :

### Sur rendez-vous :

Le vendredi de 15h00 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.

### Par téléphone :

Le lundi de 15h30 à 17h30.

### Accueil collectif pour les Assistants Maternels et les gardes à domicile :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h30.

